

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉALCAUSES TARIFAIRES 2013 ET 2014
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

DOSSIER R-3823-2012

HYDRO-QUÉBEC

En sa qualité de Transporteur

Mise-en-cause

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**ERRATUM AU RAPPORT C-SÉ-AQLPA-0012, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1 SUR
 LES CAUSES TARIFAIRES 2013 ET 2014 D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**
 Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine, Consultants en énergie

Préparé pour: Stratégies Énergétiques (S.É.) et
 l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
 Le 21 novembre 2013

Le rapport C-SÉ-AQLPA-0012, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1 sur *Les causes tarifaires 2013 et 2014 d'Hydro-Québec TransÉnergie* de MM. Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine est rectifié comme suit :

- Au sommaire des recommandations en page v, il y a lieu d'insérer la recommandation no. 3-1 (dont le texte se trouve en page 17).
- A la page 3, ligne 3, remplacer les mots « d'autres modes » par « d'autres modes que les phytocides ».
- A la page 4, parag.1, ligne 4, remplacer les mots « suivant la norme IAS 37 des IFRS » par « s'il est plus probable qu'improbable qu'Hydro-Québec remettra en état et décontaminera le site à la fin de sa vie utile, suivant la norme IAS 37 des IFRS ».
- A la page 5, dernier parag, ligne 5, remplacer « diligente a » par « diligente ».
- A la page 8, parag. 2, ligne 2, remplacer les mots « section 4 » par « section 3. ».
- A la page 11, parag. 2, ligne 5, remplacer « rapidement » par « rapidité ».
- A la page 11, parag. 3, ligne 5, remplacer « proposer » par « propose ».

| |
|-------------------------|
| Régie de l'énergie |
| DOSSIER: R.3823.2012 |
| DÉPOSÉE EN AUDIENCE |
| Date: 21.11.13 |
| Pièces n° SÉ/AQLPA-0012 |